

Communauté de Communes



Lure
Vançon
Durance

Le village – 04290 SALIGNAC

Tél. 04.92.34.46.75

Fax. 04.92.32.69.86

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.C.L.V.D.

Séance du 20 février 2014

Étaient présents :

Pour la commune de Salignac :

- Michel LAUFERON, membre titulaire
- Chantal CHAIX, membre titulaire
- Christian TRABUC, membre titulaire

Pour la commune de Montfort :

- Paul ROUCAUD, membre titulaire
- Alain BOSCO, membre titulaire
- Nicole PETIT, membre titulaire

Pour la commune de Châteauneuf-Val-St-Donat :

- Michel FLAMEN D'ASSIGNY, membre titulaire
- Marie-José ESTUBIER, membre titulaire

Pour la commune de Sourribes :

- Patrick HEYRIES, membre titulaire
- Yvette PELEGRINA, membre titulaire
- Alain RAVEL, membre titulaire

Pour la commune d'Aubignosc :

- René AVINENS, membre titulaire
- Nathalie CESARINI, membre titulaire
- Frédéric ROBERT, membre titulaire

Pour la commune de Peipin :

- Pierre VEYAN, membre titulaire
- Nicole IMBERT, membre titulaire
- Pierre LAGARDE, membre titulaire

Pour la CCLVD :

- Stéphanie LAFONTAINE, Directrice

Était absent : André LUIGGI (CVSD).

La réunion se déroule sous la présidence de M. Michel LAUFERON, Président.
Mme Marie-José ESTUBIER est nommée secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.
La séance est ouverte à 18h15.

1 - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES DEUX PRECEDENTS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Les comptes rendus des conseils communautaires du 19 décembre 2013 et du 16 janvier 2014 sont **approuvés à l'unanimité** après suppression, à la demande de Monsieur TRABUC, en questions diverses du 16 janvier dernier, de l'effectif des naissances sur la commune de Salignac.

2 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2013

Monsieur le Président quitte la salle et laisse le soin à M. René AVINENS, Vice-président, de présenter les résultats des comptes administratifs et des comptes de gestion 2013.

Budget principal de la CCLVD

Résultats de l'exercice 2013	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat reporté N-1	344 091,57	35 989,79
Affectation du résultat 2012	0	100 000,00
Dépenses 2013	1 316 035,64	80 798,05
Recettes 2013	1 444 615,86	237 389,24
Solde ou		
Résultat de clôture 2013	+ 472 671,79 €	+ 292 580,98 €

L'état des restes à réaliser (en investissement) est le suivant :

- Dépenses : 129 800,00 €
- Recettes : 0,00 €

Budget annexe de la Z.A. Les Paulons

Résultats de l'exercice 2013	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat reporté N-1	3 707,14	- 58 049,70
Affectation du résultat 2012	0,00	0,00
Dépenses 2013	-28,71	0,00
Recettes 2013	0,00	0,00
Solde ou		
Résultat de clôture 2013	+ 3 735,85 €	- 58 049,70 €

L'état des restes à réaliser (en investissement) est le suivant :

- Dépenses : 0,00 €
- Recettes : 0,00 €

Budget annexe de la Z.A. de Montfort

Résultats de l'exercice 2013	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat reporté N-1	0,00	- 21 828,00
Affectation du résultat 2012	0,00	0,00
Dépenses 2013	0,00	0,00
Recettes 2013	0,00	0,00
Solde ou		
Résultat de clôture 2013	0,00 €	- 21 828,00 €

L'état des restes à réaliser (en investissement) est le suivant :

- Dépenses : 0,00 €
- Recettes : 0,00 €

Résultats de l'exercice 2013	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat reporté N-1	3 571,86	0,00
Affectation du résultat 2012	0,00	0,00
Dépenses 2013	13 890,02	0,00
Recettes 2013	4 170,00	0,00
Solde ou		
Résultat de clôture 2013	-6 148,16 €	0,00 €

L'état des restes à réaliser (en investissement) est le suivant :

- Dépenses : 0,00 €
- Recettes : 0,00 €

Les comptes de gestion et les comptes administratifs du budget principal et des trois budgets annexes, relatifs à l'année 2013, ont des résultats identiques et sont donc conformes. Ces documents sont approuvés à l'unanimité des votes exprimés (à savoir 13 voix). Les représentants de la commune de Peipin n'ont pas souhaité prendre part au vote car cette commune n'étant pas présente dans le périmètre de la CCLVD en 2013.

Monsieur le Président entre à nouveau dans la salle.

3 – PROGRAMME D'AMENAGEMENT SOLIDAIRE : PROGRAMMATION 2014

Monsieur le Président rappelle que le 10 février dernier a eu lieu le comité de pilotage du Programme d'aménagement solidaire en présence de la Région et des représentants de chaque commune.

Outre le balayage des opérations votées, en cours et à venir, quelques décisions ont été prises, à savoir :

- Le début du PAS est février 2013, date de signature de la convention (et non décembre 2011, date de la délibération de la région). Ainsi, les trois années concernées par le programme sont 2013, 2014 et 2015.
- Les opérations relatives à la commune de Peipin restent rattachées au PAS de la CCMD.

Monsieur le Président indique que le tableau de suivi des opérations a été remis à jour, il s'agit aujourd'hui de délibérer sur la programmation prévue en 2014. Il précise que la délibération acceptant cette programmation est indispensable pour présenter les demandes de subventions auprès de la Région.

Cette programmation a été approuvée à l'unanimité par le Conseil Communautaire, qui regrette que la commune de Peipin n'ait pas pu être rattachée au P.A.S. de la C.C. Lure Vançon Durance.

4 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL POUR LA LUDOTHEQUE DE PEIPIN

Monsieur le Président indique qu'à ce jour, l'agent qui travaille à la ludothèque est en contrat unique d'insertion – CAE, à raison de 26 heures par semaine.

La nécessité de ce poste n'étant pas remise en question, et le CAE prenant fin le 11 mars 2014, Monsieur le Président propose de délibérer sur la création d'un poste permanent.

Il précise que le CAE contraignait à rester dans la limite de 26/35^{èmes} mais, qu'en réalité, sur le terrain, l'agent travaille l'équivalent de 30 heures hebdomadaires (temps annualisé). De ce fait, il propose de régulariser la situation.

Monsieur le Président laisse la parole à Pierre VEYAN, Maire de Peipin, qui nous donne plus de détails et de précision sur le rôle et les fonctions de l'agent qui occupe ce poste.

Les caractéristiques proposées pour ce poste sont les suivantes :

- Grade : adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe,
- Durée hebdomadaire de travail : 30/35^{èmes}.

La création de ce poste est approuvée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Monsieur le Président poursuit le débat en abordant le sujet des **rythmes scolaires** : il informe le conseil communautaire qu'actuellement Camille VEILLERETTE, chargée de mission CCLVD, travaille à l'élaboration d'un projet éducatif territorial (P.E.D.T.). La question sera de savoir s'il faut le faire valider ou non.

Pour le moment, elle rencontre les maires de toutes les communes membres pour faire l'inventaire des moyens existants afin d'organiser le temps périscolaire. Sur Peipin, le périscolaire est déjà bien organisé, notamment en terme d'encadrement, et de diplôme des intervenants.

Lors des notations, les agents ont été prévenus et questionnés sur les changements à venir dans le cadre de la réforme.

P. ROUCAUD souhaite qu'une ligne éthique soit posée quant aux intervenants, à l'utilisation des locaux, etc.

P. VEYAN fait part de la nécessité de créer rapidement une commission au sein du conseil communautaire pour organiser au mieux ce temps périscolaire.

C. CHAIX demande si la CCLVD a repris contact avec Entrepierres car, dans le cadre du RPI, il faut travailler ensemble.

M. LAUFERON conclut sur le fait que le prochain conseil communautaire ne devra pas trainer pour mettre en place les temps périscolaires.

5 – REFLEXION AUTOUR DE LA COMPETENCE VOIRIE DANS LE CADRE DE LA Z.A. DE PEIPIN

Monsieur le Président rappelle que la question sous-jacente est bien entendu celle de la création d'un rond-point dans la zone commerciale de Peipin, au lieu où doit s'implanter le nouvel Intermarché et que le montage du projet s'est fait avec l'idée que la CCMD participerait à hauteur de 400 000 €.

La compétence « Développement économique » telle qu'écrite et entendue aujourd'hui par les pouvoirs publics autorise la CCLVD à créer/gérer des zones d'activités au sens strict : achat de terrain, viabilisation, revente de terrain.

La compétence voirie actuelle est rédigée comme suit : « Création, aménagement et entretien des voies de liaison des zones d'aménagements communautaires (existantes et à venir) au réseau routier principal, à l'exclusion de toutes les autres voies de communication ».

Elle autorise à faire le rond-point et seulement le rond-point, à condition de définir l'intérêt communautaire en précisant que la Z.A. de Peipin est considérée comme communautaire.

Elle n'autorise pas à intervenir sur les autres infrastructures relatives à la zone d'activités (les autres routes, trottoirs, signalétique, aménagement des bas-côtés, etc.)

Monsieur le Président précise que si la communauté souhaite intervenir sur ces derniers éléments, elle doit modifier le contenu de la compétence voirie, au-delà du seul intérêt communautaire.

Un débat s'installe. En termes de voirie, il s'agit d'investissements importants.

L'intérêt communautaire devrait préciser que l'axe routier principal est la RD 4085.

C. TRABUC demande à ce que les règles de majorité soient précisées en termes d'adoption de l'intérêt communautaire. La majorité simple est-elle suffisante ou faut-il l'unanimité ou la majorité des 2/3 des communes ?

Après différents échanges, R. AVINENS demande à ce qu'une rencontre avec les investisseurs soit organisée. P. VEYAN accepte d'organiser une telle rencontre et propose que R. AVINENS et le Président l'accompagnent (proposition adoptée).

Le vote de toute délibération à ce sujet est reporté au prochain conseil communautaire.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Néant

Monsieur le Président lève la séance à 20 h 10

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS
A LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

M. Michel LAUFERON

M. Michel FLAMEN D'ASSIGNY

Mme Marie-José ESTUBIER

M. René AVINENS

M. Frédéric ROBERT

Mme Nathalie CESARINI

M. Paul ROUCAUD

M. Alain BOSCO

Mme Nicole PETIT

Mme Chantal CHAIX

M. Christian TRABUC

M. Patrick HEYRIES

M.Yvette PELEGRINA

M. Alain RAVEL

M. Pierre VEYAN

M. Pierre LAGARDE

Mme Nicole IMBERT